

FNEEQ



CSN

INFO-FNEEQ

NEGOCIATIONS CEGEPS

BULLETIN EXPRESS

Mercredi, le 27 août 1986

Volume 4, Numéro 1

On n'est à peine rentré que le ministre Gobeil parle de nous décréter si les négociations n'aboutissent pas dans les prochaines semaines. Il ne parle pas de poser des gestes qui puissent faire avancer ou même débloquent les négociations. Pour le gouvernement, négocier c'est faire une offre finale qui n'est pas discutable. Tout le reste, c'est de la parade et il n'a pas le goût de mettre des gants blancs.

NOUS VOULONS UN REGLEMENT NEGOCIE CET AUTOMNE

Nous à la CSN et à la FNEEQ, nous voulons aussi en arriver à un règlement cet automne. L'Atelier sectoriel cegep du mois de juin a confié comme mandat à la FNEEQ de chercher à obtenir un règlement satisfaisant à l'automne 1986 et de prendre tous les moyens appropriés pour atteindre cet objectif. Mais ce n'est pas un décret, ni les reculs des offres patronales ni le statu quo que nous considérons un règlement acceptable.

POUR ARRIVER A UN REGLEMENT NEGOCIE IL FAUT QUE LES DEUX PARTIES NEGOCIENT DE BONNE FOI

En juin, le ministre Gobeil s'attendait à un règlement avant l'été! Or, les négociations s'amorçaient à peine aux tables de négociation et à la table FNEEQ, même la partie patronale reconnaissait au début d'août, devant le médiateur qu'il était impossible d'aborder les questions importantes comme la tâche, la sécurité d'emploi, l'ancienneté qui sont partagées entre la table sectorielle et les matières de l'Annexe "A" qui doivent être négociées localement en vertu de la loi 37. Ainsi donc, avant même que des négociations puissent s'engager pour vrai, on nous annonce qu'on est proche d'un règlement. Ce règlement, c'est maintenant clair, pour le gouvernement, cela signifie l'acceptation des offres patronales ou le décret de ces offres.

NOUS AVONS PROPOSE EN VAIN DES SOLUTIONS POUR DEBLOQUER LA NEGOCIATION

Pourtant, la FNEEQ a pris l'initiative de proposer des solutions afin de résoudre le non-sens de la loi 37 en invitant d'abord les collèges à venir déposer ensemble leurs offres sur les matières de l'Annexe "A", à la fin d'avril. Par la suite, nous avons proposé à la Fédération des cegeps de se faire mandater par les collèges pour négocier de fédération à fédération les matières de l'Annexe "A".

Dans le but de faciliter un déblocage, le Comité des 42 RLN vient de mandater le Comité de négociation pour proposer à la partie patronale de s'entendre de fédération à fédération sur une recommandation à présenter aux collèges. Cette recommandation identifierait les matières de l'Annexe "A" qui seraient ramenées à la table sectorielle et couvrirait l'ensemble des matières de cette Annexe, y compris celles qui pourraient faire l'objet de pourparlers locaux.

